



Les Membres du comité et tous les animateurs sportifs de FITNESS G.E.A. CAUDRY sont heureux de vous accueillir dans leur association sportive de gymnastique d'entretien.

Dans le respect des consignes sanitaires imposées, le club sera peut-être dans l'obligation de limiter le nombre de participants pour certains cours très prisés.

REGLEMENT

La cotisation de la saison 2020/2021 est de 50 euros. Cette somme, dès qu'elle est payée, permet aux adhérents âgés de 14 ans et plus, d'assister aux 20 heures de cours proposées par notre association.

En adhérant à FITNESS G.E.A., vous vous engagez aussi à respecter le règlement intérieur de notre association. Ce règlement a pour but de respecter les efforts physiques et la sécurité de tous les adhérents

1 Il faut avoir 14 ans pour participer aux cours de fitness pour les adultes

2 l'Adhérent s'engage à respecter le protocole sanitaire et atteste être une personne sans risque

3 Il faut fournir à l'inscription un certificat médical attestant que vous pouvez pratiquer toutes les disciplines de fitness proposées par notre association. Ce certificat est obligatoire pour l'assurance.

3 Le port de la tenue de sport est obligatoire pour pénétrer dans les salles de sport. Vous devez enfiler vos chaussures de fitness dans les vestiaires juste avant le cours. (Leurs semelles doivent être propres)

Les téléphones portables sont silencieux et restent dans le sac.

L'association ne peut pas être tenue responsable en cas de vol.

4 Tout adhérent s'engage à respecter le déroulement et le contenu du cours auquel il assiste.

& respect des horaires (début et fin). Si vous devez quitter le cours avant la fin, vous devez, par politesse, prévenir l'animateur avant le début du cours.

& respect du contenu des cours élaborés par nos animateurs sportifs.

Tous les cours se composent de 3 parties aussi importantes les unes que les autres :

* **L'échauffement**, indispensable pour éviter les accidents musculaires et articulaires

* **Les différents blocs d'exercices** correspondant à la nature du cours

* **Les étirements** indispensables pour éviter les courbatures et les douleurs musculaires .

Pour la sécurité de tous les pratiquants, **aucun déplacement de personne ne doit avoir lieu pendant le cours** (ex. :Passage aux toilettes avant le cours, le matériel est rangé à la fin du cours).

& respect des autres Adhérents pendant le cours : Afin que les consignes données par l'animatrice soient entendues et comprises par tous les participants, nous vous demandons de ne pas faire de bruit (bavardages à haute voix)

5 La présence des enfants accompagnant leur maman, est tolérée si **ceux-ci restent assis calmement sur le banc** pendant toute la durée du cours sans jamais se déplacer et faire de bruit.

Nous rappelons que les enfants présents restent sous l'entière responsabilité de leurs parents qui doivent intervenir pour éviter tout accident .

L'Association « Fitness GEA » contracte une assurance responsabilité civile chez AXA, pour tous ses Adhérents

Dès que l'adhésion est payée , l'Adhérent est assuré Responsabilité civile uniquement (l'Adhérent provoque un accident sur un autre Adhérent) ;

L'assurance individuelle (l'Adhérent se blesse tout seul) n'est pas obligatoire mais conseillée. Beaucoup d'Adhérents sont déjà assurés (assurance individuelle) par leur propre assurance, Renseignez vous auprès de votre assureur

Notre association vous propose, si vous le désirez, l'assurance individuelle AXA .

La cotisation annuelle est de 80€ ; Elle est à votre charge et vous devez faire vous-même les démarches d'adhésion.